

Composition actuelle du CVS :

Représentants des jeunes:

- Christopher Huby
- Annella Beaurain
- Marie Lagnel
- Laetitia Lacointe
- Théo Gosselin

Représentants des professionnels:

- M^{me} Maryline Chevallier
- M^{me} Olivia Dos Santos
- M^{me} Céline Levasseur
- M^{me} Anne Deguine

Liste mise à jour après les élections de novembre 2018

Représentants des parents:

- M^{me} Géraldine Godard
- Mme Anne-Valérie Mudes
- Mme Joanna Herouard
- M^{me} Séverine Levarlet

Représentante du CA de l'APEI:

- M^{me} Catherine Fourneaux ,
vice-présidente de l'APEI
de la région dieppoise

Pour faire part de vos remarques et suggestions lors d'un CVS, vous pouvez contacter directement un parent élu.

Adresse mail:

Pour plus de renseignements sur le fonctionnement du CVS vous pouvez vous adresser à la direction de l'IME

Du lundi au vendredi

02.35.04.70.60



INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF
Le Château Blanc

« Ensemble sur le chemin pour grandir et s'épanouir. »

C'est quoi

Le Conseil de la Vie Sociale?



Origine du CVS

Le conseil de la vie sociale a été institué au sein des établissements sociaux et médico-sociaux par la loi du 2 janvier 2002.

Le CVS est un temps de rencontre qui permet de garantir les droits des jeunes et leur participation au fonctionnement de l'établissement.



C'est un lieu d'échange et d'expression sur toutes les questions concernant le fonctionnement de l'établissement.

Il permet de favoriser la participation des jeunes tout autant que celle de leurs familles et des professionnels de l'établissement.

Fonctionnement du CVS

Le CVS se réunit au minimum 3 fois par an.

Les membres du Conseil de la vie sociale donnent leur avis et peuvent faire des propositions sur le fonctionnement de l'établissement au niveau:

- de l'organisation de l'établissement
- des activités
- des animations et sorties
- des projets de travaux et d'équipement

Le CVS est aussi un temps de transmission d'informations sur la vie de l'établissement

Le CVS est obligatoirement consulté sur le règlement de fonctionnement et le projet d'établissement ou de service.

Un temps de parole est donné aux jeunes qui lisent les remarques, demandes et souhaits de leurs pairs.

Il en est de même pour les représentants des familles et des professionnels.

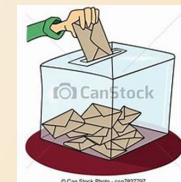
Un compte rendu est rédigé à l'issue de chaque CVS et transmis à l'ensemble des familles des jeunes accueillis.

Composition du CVS

Le CVS est composé de :

- 6 jeunes, âgés de plus de 11 ans, accueillis au sein de l'IME (3 titulaires et 3 suppléants)
- 4 représentants des parents
- 4 représentants des professionnels de l'IME.

Tous les membres du CVS sont élus.



Les jeunes ont un mandat d'une année avec des élections à chaque rentrée scolaire.

Les représentants des familles et des professionnels sont élus pour trois années.

Le CVS est aussi composé de membres de droit à savoir:

- Au minimum 1 représentant de la direction de l'établissement
- 1 représentant du conseil d'administration de l'APEI